



Direction  
Agence Hauts de France 2040  
*Service aménagement régional*

Région  
**Hauts-de-France**

Réf : AHDF-2024-010556  
Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ  
Tél : 03 74 27 15 32  
Mail : stephanie.deprez@hautsdefrance.fr

Monsieur Luc FOUTRY  
Communauté de Communes Pévèle-en-  
Carembault  
Hôtel de Ville  
Place du Bicentenaire  
59710 PONT-A-MARCQ

**C.C.P.C.**  
Enregistrement N°

02 MAI 2024

Pour traitement :	
Pour rep. e :	Amiens, le
Pour info :	

25 AVR. 2024

Objet : Modification simplifiée du PLU de CYSOING

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier concernant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CYSOING.

Les PLU sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est intégralement téléchargeable sur <https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopte-en-2020/>.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLU. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre commune et le périmètre de votre PLU) que le SRADDET s'appliquera.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services régionaux au cours de la procédure citée en objet.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,

**Patricia LECOEVRE**  
Directrice

**N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet**

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr